Structurer une démarche de prévention du risque psychosocial



Risques psychosociaux, souffrance au travail et conflits

Votre demande porte sur:

- La nécessité de structurer et conduire une démarche d'évaluation du Risque Psychosocial (RPS).
- Des difficultés exprimées par les salariés, les instances représentatives du personnel, l'encadrement.
- La volonté d'évaluer le RPS pour l'intégrer au Document Unique et construire un plan d'actions.

Notre accompagnement vise à :

- Apporter des repères sur la mise en œuvre d'une démarche de prévention du RPS.
- Identifier et analyser les facteurs de risque psychosocial propres à l'entreprise et/ou à l'unité de travail concernée.
- Proposer des recommandations pour la prévention du RPS intégrant l'organisation du travail, la gestion des ressources humaines, les modes de management et les évolutions à venir.
- Accompagner les acteurs de l'entreprise dans la mise en œuvre d'un plan de prévention.

Déroulement de l'intervention :

- Construction de la démarche
- Recueil d'informations
- Rendez-vous avec l'entreprise
- Analyse de la demande et choix de la méthodologie
- 2 Investigations
- Session(s) d'information (CSE, encadrement...)
- Observations de situations de travail
- Animations d'espaces de discussions sur le travail
- 3 Restitution
- Restitution(s) dans l'entreprise
- Accompagnement à la mise en œuvre et au suivi des axes de travail et d'amélioration

Comment solliciter une intervention de l'ASTI?

✔ La structure (entreprise, association, collectivité...) ou le Service de Santé au Travail contacte directement notre secrétariat pour exposer les problématiques rencontrées.



Secrétariat de l'ASTI:

• Tél.: 05 34 63 84 30

Email: asti@ast-i.org

CONSULTER NOTRE
SITE INTERNET!

🔆 www.ast-i.org/